



4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63 📠 03.22.92.50.51

@ 80@unsa-education.org

DECLARATION DE L'UNSA-EDUCATION AU CTSD DU 7 AVRIL 2014

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'actualité nous oblige à commencer cette déclaration en commentant les derniers évènements. Le remaniement gouvernemental est toujours un exercice d'équilibre difficile, une valse-hésitation plus ou moins longue et risquée. Parfois, il s'avère salutaire. D'autres fois, il n'est qu'une opération cosmétique. Mais dans tous les cas, il entraîne une période de déstabilisation, retarde les chantiers en cours, demande aux équipes de faire à nouveau connaissance et d'apprendre à travailler ensemble. Alors que c'est dans la stabilité et la continuité que peuvent se construire, une fois enclenchés, les véritables changements.

Il ne revient pas aux syndicalistes de choisir les ministres, ni de les juger à priori. Ce qui compte avant tout pour nous est la feuille de route que leur confie le Président de la République et le Premier ministre. C'est elle qui indique le sens des actions qui seront menées, des priorités qui seront faites, des chantiers qui seront conduits.

Les domaines éducatifs dans lesquelles œuvrent les personnels que nous représentons sont sensibles. Chacun le sait, l'Éducation (dans son sens large) est un permanent sujet de débat, de discussion, voire d'opposition. Les consensus y sont difficiles et pourtant les stagnations y seraient mortifères. Partout où des avancées sont en route, il faut les confirmer et les renforcer. Là où elles n'ont pas encore eu lieu, il faut se dépêcher d'agir et d'avancer.

Le remaniement est désormais derrière nous. Il faut vite que les nouvelles équipes se mettent au travail et il ne manque pas.

Dans ce contexte, le débat sur la réforme des rythmes scolaires refait surface. Or, 92% des 20 000 communes ont d'ores et déjà déposé leur projet. Sur les 8% restant, 3% éprouvent des difficultés de mise en œuvre et 5% ont affirmé ne pas vouloir mettre en place la réforme.

Un retour en arrière conduirait donc à une désorganisation de l'immense majorité d'entre-elles. Par ailleurs, laisser le libre choix aux maires reviendrait à créer une dangereuse cacophonie. Cela signifierait que l'Etat se défausse sur les collectivités locales pour le nombre de jours de classe.

L'UNSA Education s'opposerait fermement à cette territorialisation de l'Education Nationale.

Au niveau départemental, l'UNSA-Education vous demande de ne pas dénaturer l'esprit de la réforme des rythmes scolaires visant à réduire la durée de la journée de classe des élèves et donc de ne pas accorder de dérogation qui permettrait des journées supérieures à 6 heures.

Le maintien des 60 000 postes promis lors de la campagne électorale de 2012 est un engagement que le gouvernement devra tenir coûte que coûte. En effet, même si la dotation ministérielle pour le département est positive (4 postes), elle ne parviendra pas à gommer les difficultés liées aux effectifs dans toutes les écoles. La nécessité de poursuivre le recrutement massif d'enseignants se trouve ainsi confirmée.

L'UNSA-Education ne peut accepter la persistance de moyennes élevées, autour de 27 / 28 élèves par classe. Nous rappelons notre opposition aux classes de plus de 25 élèves et de 20 en éducation prioritaire.

De plus, le problème récurrent du remplacement (ou plutôt du non-remplacement...) amplifie ces difficultés de sureffectif. Problème qui, nous le craignons, ne connaîtra pas d'amélioration puisqu'aucun nouveau poste de remplaçant n'apparaît dans votre projet.

Par ailleurs, la volonté ministérielle de lutter contre la difficulté scolaire, notamment à travers la reconstruction des RASED ne se concrétise pas à la lecture de votre proposition de carte scolaire : 1 seul poste d'option E a été créé.

L'UNSA-Education regrette aussi la suppression de la classe passerelle sans qu'aucun autre dispositif ne soit mis en place.

Les 6 postes octroyés dans le cadre du dispositif REP+ constituent certes une note positive, mais l'UNSA-Education déplore que ceux-ci ne soient pas issus d'une dotation spécifique nationale, ce qui aurait évité d'amputer de 6 postes notre département.

L'UNSA-Education regrette également que la montée en charge des dispositifs "Plus de maîtres que de classes" et "scolarisation des moins de 3 ans" soit aussi faible avec seulement 2 créations dans chacun sans compensation par une fermeture.

Pour notre part, les documents préparatoires semblent comporter une erreur au niveau des classes élémentaires qui doivent annexer l'école élémentaire d'Oisemont à la rentrée 2014. Il nous semble que ce ne sont pas celles de Biencourt, Ramburelles et Rambures mais celles de Fontaine-le-Sec, Saint-Maulvis, Aumâtre et Bermesnil.

Enfin, nous souhaitons renouveler dans cette instance la demande, déjà formulée par le SE-UNSA, de report de la date de retour des projets d'école au mois de septembre prochain afin de donner la possibilité aux équipes pédagogiques qui ont déjà pour la majorité d'entre elles atteint voire dépassé leur crédit de 108 heures hors présence élèves, de prendre le temps nécessaire à son élaboration dans le cadre de la journée de solidarité et de la deuxième journée de prérentrée.

Pour terminer, l'UNSA-Education souhaite attirer votre attention sur la situation des enseignants qui sont également Sapeurs-Pompiers Volontaires. Parallèlement à leur engagement au service de la jeunesse en tant qu'enseignants, et souvent antérieurement, ces collègues se sont mis au service de la population en acceptant de devenir Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Or, ils se voient dans l'impossibilité de suivre les différentes sessions de formation, dont certaines sont obligatoires, dans la mesure où les dates se situent en dehors des périodes de vacances scolaires. Ils se trouvent donc pénalisés, à titre personnel, mais au delà, ils peuvent être contraints de réduire, voire de stopper leur participation aux interventions.

Dans un premier temps, sans aller jusqu'à vous demander d'examiner la possibilité pour nos collègues de partir en intervention durant leur temps de présence devant les élèves, l'UNSA-Education vous demande de leur permettre de continuer à mener de front leurs engagements en leur accordant les autorisations d'absence qu'ils solliciteraient pour participer à des sessions de formation destinées aux Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Il semble d'ailleurs que dans certains départements, il existe des conventions entre les services de l'Education nationale et les Services Départementaux d'Incendie, qui fixent le cadre des relations entre ces services et permettent ainsi aux enseignants de continuer à exercer pleinement leur engagement dans la protection et le secours de la population.